

La Propriété industrielle

Parait chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 110.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 10.—

94^e année - N° 7
Juillet/Août 1978

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	
— Convention OMPI	
I. Ratification. Empire centrafricain	199
II. Adhésion. Sri Lanka	199
UNIONS INTERNATIONALES	
— Convention de Paris	
I. Ratification de l'Acte de Stockholm. Empire centrafricain	199
II. Adhésion à l'Acte de Stockholm (à l'exception des articles 1 à 12). Sri Lanka	199
— Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Ratification. Japon	200
RÉUNIONS DE L'OMPI	
— Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle	
I. Groupe de travail sur la Loi type pour les pays en voie de développement concernant les inventions et le savoir-faire (« know-how »)	200
II. Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux	201
— OMPI/CNUSTD. Réunion régionale pour les pays arabes sur l'information technique contenue dans les documents de brevets	202
— OMPI/CEA/CNUSTD. Réunion régionale pour les pays africains sur l'information technique contenue dans les documents de brevets	204
ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISATIONS	
— Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone. Conseil	207
ÉTUDES GÉNÉRALES	
— L'enregistrement d'une marque aux Etats-Unis d'Amérique sans usage de cette marque (W. E. Schuyler, Jr.)	208
EXPOSITIONS	
— Italie. Décrets concernant la protection temporaire à des expositions	213
— Roumanie. Communications concernant la protection temporaire à deux expositions .	215
NOUVELLES DIVERSES	
— Etats-Unis d'Amérique, Malte, Roumanie et Samoa	215
BIBLIOGRAPHIE	
CALENDRIER DES RÉUNIONS	
LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	
— Note de l'éditeur	
— MEXIQUE — Décret présidentiel accordant une prolongation d'une année du délai de deux ans visé à l'article XII des dispositions transitoires de la Loi sur les inventions et les marques (du 2 février 1978)	Texte 1-003
— SUISSE — Ordonnance relative aux brevets d'invention (Ordonnance sur les brevets) (du 19 octobre 1977)	Texte 2-002
— TRAITÉS MULTILATÉRAUX	
Accord sur la création d'une Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (feuille de remplacement)	Texte 1-002
Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) — Accord sur l'unification des prescriptions de présentation et de dépôt des demandes de protection des inventions (feuille de remplacement)	Texte 2-005

© OMPI 1978

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Convention OMPI

I

Ratification

EMPIRE CENTRAFRICAIN

Le Gouvernement de l'Empire centrafricain a déposé le 23 mai 1978 son instrument de ratification de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

La Convention OMPI entrera en vigueur à l'égard de l'Empire centrafricain le 23 août 1978.

Notification OMPI N° 99, du 5 juin 1978.

II

Adhésion

SRI LANKA

Le Gouvernement de Sri Lanka a déposé le 20 juin 1978 son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

La Convention OMPI entrera en vigueur à l'égard de Sri Lanka le 20 septembre 1978.

Notification OMPI N° 100, du 23 juin 1978.

Unions internationales

Convention de Paris

I

Ratification de l'Acte de Stockholm

EMPIRE CENTRAFRICAIN

Le Gouvernement de l'Empire centrafricain a déposé le 23 mai 1978 son instrument de ratification de l'Acte de Stockholm du 14 juillet 1967 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883.

Pour déterminer sa part contributive dans le budget de l'Union de Paris, l'Empire centrafricain sera rangé dans la classe VII.

L'Acte de Stockholm entrera en vigueur à l'égard de l'Empire centrafricain le 15 septembre 1978.

Notification Paris N° 93, du 5 juin 1978.

II

Adhésion à l'Acte de Stockholm (à l'exception des articles 1 à 12)

SRI LANKA

Le Gouvernement de Sri Lanka a déposé le 20 juin 1978 son instrument d'adhésion à l'Acte de Stockholm du 14 juillet 1967 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, avec la déclaration selon laquelle son adhésion n'est pas applicable aux articles 1 à 12.

Pour déterminer sa part contributive dans le budget de l'Union de Paris, le Sri Lanka sera rangé dans la classe VII.

L'Acte de Stockholm, à l'exception des articles 1 à 12, entrera en vigueur à l'égard de Sri Lanka le 23 septembre 1978.

Notification Paris N° 94, du 23 juin 1978.

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Ratification

JAPON

Le Gouvernement du Japon a déposé le 1^{er} juillet 1978 son instrument de ratification du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) fait à Washington le 19 juin 1970.

Ledit instrument était accompagné de la déclaration suivante:

« En vertu de l'article 64.2)a) du Traité, le Gouvernement du Japon déclare que:

i) le Japon n'est pas lié par les dispositions de l'article 39.1) concernant la remise d'une copie de la demande internationale et d'une traduction (telle qu'elle est exigée) de cette dernière;

ii) l'obligation de suspendre le traitement national, figurant à l'article 40, n'empêche pas la publication, par son office national ou par l'intermédiaire de ce dernier, de la demande internationale ou d'une traduction de cette dernière, étant toutefois entendu que cet Etat n'est pas dispensé des obligations prévues aux articles 30 et 38.» (*Traduction*)

Ledit Traité entrera en vigueur à l'égard du Japon le 1^{er} octobre 1978.

Notification PCT N° 22, du 1^{er} juillet 1978.

Réunions de l'OMPI

Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

I

Groupe de travail sur la Loi type pour les pays en voie de développement concernant les inventions et le savoir-faire (« know-how »)

Septième session
(Genève, 22 au 26 mai 1978)

NOTE *

Dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle, le Groupe de travail sur la Loi type pour les pays en voie de développement concernant les inventions et le savoir-faire (« know-how ») a tenu sa septième session à Genève du 22 au 26 mai 1978. La liste des participants suit la présente note.

Au cours de ses trois premières sessions, en novembre 1974¹, mai 1975² et novembre 1975³, le

Groupe de travail avait examiné des projets de dispositions types préparés par le Bureau international en vue de la nouvelle Loi type pour les pays en développement concernant les inventions et le savoir-faire, qui est destinée à remplacer celle qu'avaient publiée les BIRPI en 1965.

Au cours de ses quatrième, cinquième et sixième sessions, en juin 1976⁴, novembre/décembre 1976⁵ et juin 1977⁶, le Groupe de travail avait examiné un nouveau projet de dispositions types ainsi qu'un projet de commentaire et un projet de Règlement d'exécution, préparés par le Bureau international sur la base des débats des trois premières sessions.

Pour la septième session du Groupe de travail, le Bureau international avait préparé, sur la base des débats des quatrième, cinquième et sixième sessions, une version « consolidée » de l'ensemble de la nouvelle Loi type, cette version constituant le dernier projet de nouvelle Loi type. Le Groupe de travail avait pour tâche de mettre au point la nouvelle Loi type sur la base non seulement de ce dernier projet mais aussi des observations écrites formulées sur celui-ci par les gouvernements des Etats membres du Comité permanent de l'OMPI et par certaines des organisations invitées aux sessions du Groupe de travail.

Le Groupe de travail a examiné la première Partie de la nouvelle Loi type, consacrée aux brevets d'invention et a procédé à un échange de vues sur la

* La présente note a été établie par le Bureau international.

¹ Voir *La Propriété industrielle*, 1975, p. 49.

² Voir *La Propriété industrielle*, 1975, p. 230.

³ Voir *La Propriété industrielle*, 1976, p. 87.

⁴ Voir *La Propriété industrielle*, 1976, p. 217.

⁵ Voir *La Propriété industrielle*, 1977, p. 24.

⁶ Voir *La Propriété industrielle*, 1977, p. 175.

deuxième Partie, qui traite du savoir-faire, mais n'a pu, faute de temps, aborder l'examen du reste de la Loi type.

Il est à prévoir que cette septième session du Groupe de travail, qui devait être la dernière, sera suivie d'une huitième session au cours de laquelle le Groupe de travail finira sa tâche.

- LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Experts

G. Albrechtskirchinger (République fédérale d'Allemagne); J. Alvarez Soberanis (Mexique); G. Ancarola (Argentine); B. Ardo (Cameroun); A. G. Bahadian (Brésil); H. Bouhalila (Algérie); D. Čemalović (Yougoslavie); G. R. Clark (Etats-Unis d'Amérique); J. Delicado Montero-Ríos (Espagne); E. Fischer (République fédérale d'Allemagne); M. Gabay (Israël); V. Iliyn (Union soviétique); D. Januszkiewicz (Pologne); J. N. King'Arui (Kenya); D. O. Lewis (Royaume-Uni); Y. Plas-seraud (France); H. Prodjomardojo (Indonésie); Z. Szilvassy (Hongrie); M. N. Tshinkela (Zaïre).

II. Personnes accompagnant les experts

L. E. Bertone (Argentine); L. Madani (Algérie); G. Pusztai (Hongrie); R. Rangel (Mexique); K. Saenko (Union soviétique); B. Žarković (Yougoslavie).

III. Observateurs

Organisations des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED): D. Chudnovsky; A. Omer. Bureau international du travail (BIT): S. C. Cornwell.

Organisations intergouvernementales

Groupe andin: A. Vidales. Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique latine (SIECA): G.-A. Vargas.

Organisations internationales non gouvernementales

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI): H. Wichmann. Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPPI): G. E. Dannemann. Fédération interaméricaine des avocats (IABA): A. Ladrón de Guevara. Fédération internationale des associations des inventeurs (IFI): H. Romanus. Licensing Executives Society (LES): J. Debé-tencourt. Pacific Industrial Property Association (PIPA): D. M. Mezzapelle.

IV. Président

A. G. Bahadian (Brésil).

V. OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); K. Pfanner (*Vice-directeur général*); L. Baeumer (*Directeur, Division de la propriété industrielle*); M. Porzio (*Directeur, Cabinet du Directeur général*); F. Curchod (*Chef de la Section des projets spéciaux, Division de la propriété industrielle*); S. Oddi (*Juriste principal, Section des projets spéciaux*).

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

II

Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux

Deuxième session
(Genève, 12 au 15 juin 1978)

NOTE *

Dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle, le Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux a tenu sa deuxième session à Genève du 12 au 15 juin 1978. La liste des participants suit la présente note.

Lors de sa première session, en novembre 1977¹, le Groupe de travail avait examiné la première moitié du projet de loi type préparé par le Bureau international de l'OMPI. Cette première moitié comprend un préambule, des dispositions générales et des dispositions relatives aux marques, qui traitent de l'apposition obligatoire d'une marque et de l'enregistrement obligatoire, des signes exclus de l'enregistrement, de l'obligation d'usage, de la demande, de l'enregistrement, du refus d'enregistrement, de la durée et du renouvellement de l'enregistrement, des effets de l'enregistrement, de la renonciation, de l'annulation et de la révocation de l'enregistrement.

Au cours de la deuxième session, le Groupe de travail a examiné la seconde moitié du projet de loi type. Il s'agit des dispositions relatives à la contrefaçon, à la cession et à la transmission des demandes d'enregistrement et des enregistrements, aux licences contractuelles, à l'office des marques, aux marques collectives et aux noms commerciaux.

Le Groupe de travail a différé son étude des dispositions relatives à l'examen et à l'enregistrement des contrats.

Sur la base des opinions exprimées lors des deux premières sessions du Groupe de travail, le Bureau international préparera un nouveau projet qu'il soumettra à la troisième session du Groupe de travail.

LISTE DES PARTICIPANTS

I. Experts

F. Balley, Chef de la Section des marques, Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, Suisse
M. A. Diaz Cerecer, Subdirector, Dirección General de Inversiones y Marcas, Secretaría de Patrimonio y Fomento Industrial, Mexique

* La présente note a été établie par le Bureau international.

¹ Voir *La Propriété industrielle*, 1978, p. 26.

- A. Elshahed, Registrar of Trademarks, Commercial Registration Department, Egypte
 B. Fathallah, Administrateur conseiller, Attaché de Cabinet, Ministère du commerce, Tunisie
 M. Gabay, Director General, Ministry of Justice, Israël
 K. Luanda, Chef du Bureau des marques, Service de la propriété industrielle, Département de l'économie nationale et de l'industrie, Zaïre
 W. Mak, Head of Trademarks Section, N. V. Philips Gloeilampenfabrieken, Pays-Bas
 J. Ntabgoba, Administrator General, Registrar of Trade Marks and Patents, Ouganda
 A. E. de la Peña, Directora de Marcas, Oficina Nacional de Invenciones, Información Técnica y Marcas, Cuba
 G. Peters, Attorney-at-Law, Bayer AG, Allemagne (République fédérale d')
 J. Prošek, Head of Trademark Section, Office for Inventions and Discoveries, Tchécoslovaquie
 L. Salenko, Experte du Département des marques, Comité d'Etat du Conseil des Ministres de l'URSS pour les inventions et les découvertes, Union soviétique
 W. E. Schuyler, Jr., Partner, Schuyler, Birch, Swindler, McKie & Beckett, Washington, D. C., Etats-Unis d'Amérique
 A. Thrierr, Directeur général, Union des Fabricants, France
 I. Vrsalovic Ostojic, Jefe del Departamento de Control de la Dirección Nacional de Industria y Comercio, Ministerio de Economía, Fomento y Reconstrucción, Chili
 E. Wenman, Trade Mark Agent, Imperial Chemical Industries Limited, Royaume-Uni

II. Personnes accompagnant les experts

- M. F. Ize de Charrin, Attaché, Mission permanente du Mexique, Genève
 S. Egorov, Premier Secrétaire, Mission permanente de l'URSS, Genève

III. Observateurs

Organisation des Nations Unies

- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED):
 D. Chudnovsky, Economic Affairs Officer, Genève; A. Omer, Economic Affairs Officer, Genève.

Organisations internationales non gouvernementales

- Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI):
 R. Storkebaum, Vice-directeur, Ciba-Geigy S.A., Suisse

- Conseil des fédérations industrielles d'Europe (CEIF):
 G. Kunze, Sous-directeur, Nestlé SA, Suisse

- Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI):
 F. Cavattoni, Ingénieur-Conseil, Italie

- Licensing Executives Society (LES):
 D. C. Maday, Avocat, Suisse

- Pacific Industrial Property Association (PIPA):
 D. J. Mugford, Chief Counsel, Bristol-Myers Co., Etats-Unis d'Amérique

- Union des industries de la communauté européenne (UNICE):
 W. Boekel, Lawyer, Vertrags- und Patentabteilung, Siemens AG, Allemagne (République fédérale d')

IV. Président

- A. E. de la Peña (Cuba)

V. OMPI

- A. Bogsch, Directeur général
 K. Pfanner, Vice-directeur général
 L. Baeumer, Directeur, Division de la propriété industrielle
 M. Porzio, Directeur du Cabinet du Directeur général
 F. Curchod, Chef de la Section des projets spéciaux, Division de la propriété industrielle

OMPI/CNUSTD

Réunion régionale pour les pays arabes sur l'information technique contenue dans les documents de brevets

(Le Caire, 7 au 10 mai 1978)

NOTE *

La Réunion régionale pour les pays arabes sur l'information technique contenue dans les documents de brevets s'est tenue au Caire du 7 au 10 mai 1978. Elle était organisée par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en coopération avec le Gouvernement de l'Egypte, le Centre de développement industriel pour les Etats arabes (IDCAS), la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTD), la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Tous les membres de la Ligue des Etats arabes avaient été invités, ainsi que des organisations intergouvernementales et d'autres organisations intéressées et plusieurs experts arabes. Les participants, au nombre d'une centaine, venaient de l'Egypte, de l'Irak, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, du Maroc, du Qatar, du Soudan et de la Tunisie, et comprenaient des représentants d'organisations internationales (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Ligue des Etats arabes, Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), Organisation arabe de normalisation et de métrologie (ASMO), Organisation arabe du travail (ALO), Conseil de l'unité économique arabe (CAEU) et Centre international de documentation de brevets (INPADOC)). La liste des participants suit la présente note.

M. Ali Khalil, Sous-secrétaire au Ministère du commerce de l'Egypte, a été élu Président de la

* La présente note a été établie par le Bureau international de l'OMPI.

Réunion régionale. M. Zaki Sir El Khatim, Directeur général de la Direction des sociétés au Ministère du commerce et des approvisionnements du Soudan, et M. Izzudeen Essaid, Directeur du Centre de documentation scientifique de Bagdad (Irak), ont été élus Vice-présidents.

La Réunion régionale s'est tenue dans le contexte de la première phase des travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et elle avait pour principal objet d'examiner tous les aspects de l'information technique contenue dans les documents de brevets (portée, accès, utilisation) afin de déterminer la contribution que ce genre d'information peut apporter au développement industriel et scientifique des pays arabes.

Les débats se sont déroulés sur la base de documents préparés par le Bureau international de l'OMPI, le Secrétaire général de la CNUSTD, la CEAO, l'IDCAS et l'Office égyptien des brevets, ainsi que de deux documents préparés par deux consultants.

Après trois jours de discussions auxquelles ont pris part tous les délégués et tous les experts, et au cours de laquelle les participants ont visité l'Office égyptien des brevets et l'Académie de la recherche scientifique et des techniques et ont noté l'importance de la collection classée des documents de brevets égyptiens et étrangers, la Réunion régionale a adopté les trois recommandations suivantes:

1^{re} recommandation

En ce qui concerne les travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTD) qui doit se tenir à Vienne en août 1979, les participants ont recommandé:

a) que les monographies nationales établies par les Etats arabes traitent, pour qu'elles soient examinées par la Conférence au point 2.c), de l'information technique contenue dans les documents de brevets;

b) que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CEAO) examinent spécialement, chaque fois que c'est possible, la question de l'information technique contenue dans les documents de brevets dans les monographies régionales qu'elles rédigeront;

c) que pour appuyer les monographies nationales et régionales et pour faciliter l'adoption de recommandations pertinentes à cet égard, le secrétariat de la CNUSTD traite aussi de ces questions dans les documents qu'il établira lui-même.

2^e recommandation

En ce qui concerne la fourniture aux pays arabes de l'information technique contenue dans les documents de brevets, les participants ont recommandé:

a) que l'OMPI et l'IDCAS proposent les moyens de renforcer les offices nationaux de propriété industrielle des pays arabes afin d'accroître leur utilité pour la fourniture et la diffusion de l'information technique contenue dans les documents de brevets, notamment aux industries et aux autres unités de production et centres de recherche de ces pays;

b) que l'OMPI et l'IDCAS fassent rapport sur les moyens de faciliter l'accès des pays arabes aux systèmes mondiaux

existants d'information en matière de brevets et que l'IDCAS prenne les mesures nécessaires, en consultation avec l'OMPI, afin d'inclure dans ses services d'information des renseignements complets sur les documents de brevets des pays arabes;

c) que l'IDCAS tire parti de l'accord conclu entre l'OMPI et le Gouvernement autrichien au sujet de l'établissement de rapports de recherche sur l'état de la technique en ajoutant une analyse économique à ces rapports afin de les faire connaître et de les publier au profit des divers pays arabes.

3^e recommandation

Les participants ont recommandé qu'afin de faire mieux connaître et apprécier l'information technique contenue dans les documents de brevets, l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) et l'Association des universités arabes étudient la possibilité de faire figurer dans les programmes des grandes écoles techniques un sujet spécialement consacré au système des brevets et aux moyens de tirer parti de l'information contenue dans les documents de brevets, dans l'intérêt des inventeurs et de l'économie nationale.

LISTE DES PARTICIPANTS *

I. Etats arabes

Egypte: A. Khalil; A. Omar; A. A. Ibrahim; A. A. Ismail. Irak: I. Essaid. Koweit: M. H. Zahery; S. A. Asousi. Qatar: M. G. Al-Ali. Soudan: Z. Sir El Khatim; M. O. El Kindi.

II. Experts arabes invités

A. R. A. El Agib (Soudan); A. Fassi Fihri (Maroc); K. Guéblaoui (Tunisie); I. Al-Khalili (Irak); A. Khatib (Jordanie); J. Naffah (Liban); A. N. Tebawi (Koweit).

III. Orateurs invités

K. Klintøe (Danemark); Y. Mazhar (Egypte).

IV. Organisations intergouvernementales

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD): A. Antippas; S. J. Szivos; G. El Hamamsy. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la culture et la science (UNESCO): D. Saint-Rossy. Ligue des Etats arabes: T. El-Mendil; S. Hegazy. Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO): M. M. El Refai. Organisation arabe de normalisation et de métrologie (ASMO): A. El-Bagoury; Z. A. Zaher. Organisation arabe du travail (ALO): S. E. D. Koura. Conseil de l'unité économique arabe (CAEU): I. Siam.

V. Autres organisations

Association pour la protection de la propriété industrielle au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (APPIMAF): F. S. Saba; M. Moussa. Centre international de documentation de brevets (INPADOC): O. Auracher; G. Guarda.

VI. Autres participants de l'Egypte

Z. H. El Abagy; F. A. Ali; M. A. Amin; M. Amer; A. A. Asem; Z. A. El Ata; M. M. Attia; M. O. El Badawi; L. El Bakary; A. El Bendak; S. A. Biski; A. M. Bolbol; A. El Damek;

* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international de l'OMPI.

M. Dabes; S. El Difrawy; N. H. Daw; S. Faid; A. Fakhry; M. Fares; M. El Fateh; F. A. Faudi; A. M. Hashad; M. M. El Hashimy; H. El Hawary; A. Hellal; I. A. Ismail; M. Ismail; M. R. Joseph; A. A. H. Kabesh; M. N. El Kaffache; A. Kamel; H. Y. Kandeel; H. Y. Lotfi; A. Madi; F. El Masry; F. Mobarak; M. K. Naga; I. Narooz; G. Penzer; M. T. Ramadan; M. Y. Saada; M. Abdel Salam; S. A. Salam; A. Samie; S. El Sayed; S. I. Seida; R. Tawfik; S. El Shawarby; A. F. El Sharkawy; A. El Shahed; M. El Waraki.

VII. Bureau

Président : A. Khalil (Egypte). Vice-présidents : Z. Sir El Khatim (Soudan); I. Essaid (Irak).

VIII. OMPI et Organisations coopérantes

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI):
 A. Bogsch (*Directeur général*); P. Claus (*Directeur, Division de l'information en matière de brevets*); F. Moussa (*Chef de la Section des relations extérieures, Division de la coopération pour le développement et des relations extérieures*); R. Andary (*Assistant technique, Section de l'information générale en matière de brevets, Division de l'information en matière de brevets*).

Centre de développement industriel pour les pays arabes (IDCAS):
 A. El Azzabi (*Director General*); F. Zahawi (*Director, Documentation and Industrial Information Department*); A. Abdelhak (*Head, Industrial Legislation Section*); M. Madkour (*EDP Manager*); S. Shaaban (*Documentalist, Terminology Office*); M. A. Loutfy (*Information Officer*); A. El Ansary (*Engineer*); N. Shafeek (*Observer*).

Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTD): O. Aslaoui (*Chef du Bureau du Secrétaire général de la Conférence, New York*).

Commission économique pour l'Asie occidentale (ECWA):
 M. Soubra (*Division des ressources naturelles de la science et de la technologie, Beyrouth*).

OMPI/CEA/CNUSTD

Réunion régionale pour les pays africains sur l'information technique contenue dans les documents de brevets
 (Yaoundé, 17 au 19 mai 1978)

NOTE *

La Réunion régionale pour les pays africains sur l'information technique contenue dans les documents de brevets s'est tenue au siège de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) à Yaoundé (Cameroun), du 17 au 19 mai 1978. Elle était organisée par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTD).

* La présente note a été établie par le Bureau international de l'OMPI.

Tous les Etats membres de la CEA avaient été invités, à l'exception de ceux qui avaient été conviés à la Réunion régionale pour les pays arabes sur le même sujet, tenue au Caire du 7 au 10 mai 1978 (voir ci-dessus la note relative à cette réunion). Les participants, au nombre d'une trentaine, venaient du Bénin, du Cameroun, du Congo, du Kenya, de Madagascar, du Sénégal, du Zaïre et de la Zambie, et comprenaient des représentants d'organisations internationales (Organisation des Nations Unies, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Association africaine pour l'avancement des sciences et des techniques (AAASI) et Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)). La liste des participants suit la présente note.

M. Anderson Ray Zikonda, *Deputy Registrar* de l'Office des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels de la Zambie, a été élu Président de la Réunion régionale.

La Réunion régionale s'est tenue dans le cadre de la première phase des travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Le thème de la Réunion était énoncé en particulier au point 2.c) du programme provisoire de la Conférence dont l'adoption avait été recommandée par la résolution 2028 (LXI) de l'ECOSOC « Mécanismes d'échange d'informations scientifiques et techniques et données d'expérience importantes pour le développement ». L'objectif de la Réunion était l'examen des aspects de l'information technique contenue dans les documents de brevets (par exemple, contenu technique, accès, utilisation, etc.), en vue de déterminer dans quelle mesure ce genre d'information pouvait contribuer au développement de la région. Ces questions ont été examinées dans le contexte des caractéristiques actuelles des politiques nationales, régionales, internationales et mondiales de développement technique.

Les discussions ont eu lieu sur la base de deux documents préparés par le Bureau international de l'OMPI et d'un document préparé par le Secrétariat de la CNUSTD.

Après deux jours de discussions auxquelles ont pris part tous les délégués et tous les experts, la Réunion a terminé ses travaux en formulant les recommandations suivantes:

La Réunion régionale sur l'information technique contenue dans les documents de brevets,

Compte tenu des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) sur la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international; 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974 sur la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975 sur le Développement et la coopération économique internationale,

Considérant les résolutions 3507 (XXX) et 31/183 (XXXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives aux arrangements institutionnels dans le domaine du transfert des tech-

niques, ainsi que les rapports du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement contenus dans les documents E/5839, E/6002 et E/6054,

Considérant que l'objectif principal des résolutions 3507 (XXX) et 31/183 (XXXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies est de développer et promouvoir le flux d'informations techniques afin que les informations ayant une importance immédiate pour le développement parviennent rapidement à ceux qui sont directement responsables de l'acquisition et de l'application des techniques dans les pays en développement, et qu'elles soient transmises intégralement et sous une forme immédiatement utilisable,

Reconnaissant que l'échange d'informations est essentiel pour réduire l'écart technologique entre pays développés et pays en développement, condition indispensable pour que ceux-ci puissent atteindre le niveau d'autonomie technique requis par le nouvel ordre économique international,

Tenant compte du fait que l'information technique constitue un élément d'importance fondamentale dans le processus de transfert et de développement des techniques puisqu'il rend possible le déroulement des activités d'évaluation, de sélection, de négociation, d'adaptation et de création de techniques,

Considérant que les documents de brevets décrivent les solutions de problèmes techniques et contiennent de ce fait d'importantes informations techniques,

Consciente du fait que, chaque année, environ un million de documents de brevets décrivant approximativement 350.000 solutions techniques de problèmes techniques sont publiés, que ces documents sont présentés de façon assez uniforme et qu'ils font l'objet d'échanges nombreux et gratuits dans le cadre d'accords d'échange bilatéraux et multilatéraux; et que la Classification internationale des brevets (CIB) et le service mondial de données bibliographiques, dont le fonctionnement est assuré par l'INPADOC sous les auspices de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, permettent d'accéder au contenu technique de ces documents,

Tenant compte du fait que l'information technique contenue dans les documents de brevets peut être utilisée:

a) *par les gouvernements pour*

1) prendre les décisions qu'exigent l'élaboration et l'exécution des plans nationaux de développement;

2) l'évaluation, la sélection, la négociation, l'adaptation et la création de techniques;

b) *par les institutions s'occupant de recherche et de développement pour*

1) planifier les recherches et le développement;

2) suivre l'évolution de la technologie;

3) fournir du matériel de référence aux bibliothèques techniques;

c) *par les universités pour*

1) conduire des recherches de base et effectuer des travaux de recherche appliquée;

2) préparer du matériel d'enseignement;

d) *par les offices de la propriété industrielle pour*

déterminer le caractère de nouveauté des inventions faisant l'objet de demandes de brevet et évaluer les progrès qu'elles représentent;

e) *par les entreprises industrielles pour*

1) identifier et localiser les techniques qui pourraient être adoptées, ou les fournisseurs possibles (inventeurs, utilisateurs, détenteurs de brevets, etc.);

2) procéder à l'analyse comparative et au choix des techniques;

3) appliquer dans l'industrie les techniques choisies,

4) réunir des renseignements sur les travaux de recherche et de développement de la concurrence et guider les décisions qu'elles doivent prendre avant d'investir ou de s'engager dans une certaine voie en matière de recherche et de développement;

f) *par les professionnels des brevets et inventeurs privés* aux fins de la procédure à suivre en matière de brevets (par exemple, lorsqu'il s'agit de déposer une demande de brevet, de négocier avec l'office des brevets ou de contester la validité des demandes de brevet de la concurrence);

Recommande :

I. *au Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTD), en relation avec les travaux préparatoires de la Conférence:*

a) d'inclure le thème de l'information technique contenue dans les documents de brevets dans le plan des monographies nationales, pour le faire mieux connaître et pour souligner sa portée pratique pour les pays en développement,

b) compte tenu de l'expérience acquise et des documents nationaux et régionaux, d'inclure ce thème dans la documentation de la Conférence pour que son examen permette de formuler des recommandations de caractère universel tendant à faciliter l'accès des pays en développement à l'information technique contenue dans les documents de brevets, afin que ces pays puissent l'utiliser dans la recherche de solutions pour les problèmes d'information relatifs au développement;

II. *à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) :*

d'inclure le thème précité dans le document régional établi en vue de la Conférence afin qu'il soit analysé en même temps que d'autres thèmes ayant avec lui un rapport direct ou indirect, ce qui permettra de faire mieux comprendre dans la région la contribution que ce genre d'information peut apporter en tant qu'élément d'information technique, et afin qu'il en soit tenu compte dans l'élaboration des politiques régionales correspondantes;

III. *à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) :*

a) pour faciliter la mise en pratique des recommandations formulées dans les paragraphes précédents, de mettre à la disposition du Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et de la Commission économique pour l'Afrique les travaux qu'elle a faits ou est en train de faire sur le thème de l'information technique contenue dans les documents de brevets et, en particulier, les documents de travail de la Réunion régionale (documents ST/YAO/2 et 3),

b) de poursuivre les études tendant à trouver des solutions pratiques et économiques propres à faciliter l'utilisation par les pays en développement de l'information contenue dans les documents de brevets et, en particulier, d'améliorer le libellé de la description de l'invention, de présenter des solutions permettant de choisir parmi les nombreux documents existants ceux qui pourraient être utiles pour résoudre des problèmes spécifiques. Dans ce contexte, le principe directeur devrait être de mettre à la disposition des usagers, sous une forme facilement utilisable, le minimum d'informations nécessaire. Les informations réunies devraient être adaptées et répondre aux priorités de chaque pays en matière de développement économique et social,

c) de faire un effort particulier, dans le cadre de son programme de coopération au développement, pour mener à bien les études mentionnées au paragraphe précédent et pour accroître son assistance aux pays en développement, notamment en donnant une formation à leurs fonctionnaires en matière de traitement, d'examen, de récupération et de classification de l'information contenue dans les documents de brevets, et aussi en renforçant les infrastructures nationales dans ce domaine

d) de fournir aux centres régionaux de documentation en matière de brevets qui sont sur le point d'être créés ou qui le seront dans l'avenir une assistance technique leur permettant d'obtenir aux meilleures conditions les documents de brevets nécessaires pour constituer des collections de renseignements technologiques, et d'aider ces centres à former les fonctionnaires chargés du traitement de tels documents,

e) et d'encourager lesdits centres régionaux à établir une coopération étroite avec les centres nationaux et régionaux de transfert de la technologie en Afrique, les institutions scientifiques et techniques, et les systèmes internationaux de référence, afin de permettre à ces derniers d'utiliser les services offerts par les centres régionaux de documentation en matière de brevets, pour leurs propres opérations et services d'information;

IV. aux offices régionaux africains de propriété industrielle :

a) de poursuivre activement l'établissement d'un centre d'information en matière de brevets avec l'assistance de l'OMPI et d'autres organisations intéressées, à l'intention de leurs Etats membres et des gouvernements, des institutions s'occupant de recherche et de développement, des universités, des offices de propriété industrielle et des entreprises industrielles et artisanales dans leurs Etats membres,

b) de promouvoir et de parrainer, avec l'aide de l'OMPI, des programmes de formation pour des ressortissants de leurs Etats membres dans le traitement, l'évaluation, la sélection et la classification de l'information technique contenue dans les documents de brevets,

c) d'étudier, en coopération avec l'OMPI et l'INPADOC, la possibilité d'établir des bulletins signalétiques sur la base de l'information technique contenue dans les documents de brevets et plus spécialement sur la base de la CIB pour les besoins des utilisateurs d'information technique et scientifique dans leurs Etats membres;

V. aux gouvernements des pays africains :

a) d'associer leurs administrations de la propriété industrielle et les organismes responsables du transfert de la technologie et de la planification du développement aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, aux niveaux national et régional, afin qu'ils puissent contribuer, par leurs connaissances et leur expérience en ce qui concerne l'information technique contenue dans les documents de brevets, à l'élaboration des documents pertinents,

b) d'inclure dans leurs monographies nationales des informations et des suggestions sur les points suivants:

1) description générale des mécanismes actuels d'accès aux informations scientifiques et techniques et d'échanges de ces informations à tous les niveaux,

2) mesures concernant la réglementation de la propriété industrielle et le choix des techniques, fondées sur les activités nationales et la coopération internationale,

3) accès aux systèmes d'information des pays développés,

c) de renforcer leur infrastructure nationale en ce qui concerne la propriété industrielle et le transfert de technologie afin de permettre l'utilisation effective de l'information technique contenue dans les documents de brevets et une diffusion adéquate de cette information aux usagers (pouvoirs publics, institutions publiques et privées de recherche et de développement, universités, entreprises industrielles et artisanales, etc.),

d) d'inclure dans leur programme d'enseignement supérieur ou technique des cours spécifiques relatifs à l'information scientifique et technique;

VI. aux pays développés :

a) d'aider, conformément aux résolutions 3362 (S-VII), 3507 (XXX) et 31/183 (XXI), à établir, renforcer et dévelop-

per l'infrastructure scientifique et technique des pays en développement,

b) de faciliter l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets:

1) en mettant à la disposition des pays en développement et des centres régionaux de documentation de brevets des copies de leurs documents de brevets et de leurs bulletins officiels, aux conditions les plus favorables possibles,

2) en publiant dans leurs documents de brevets et dans leurs bulletins officiels des résumés des descriptions des inventions, dans une langue qui est facilement comprise dans les pays en développement, par exemple en français ou en anglais,

c) de faciliter l'accès des pays en développement à des données concrètes sur les techniques avancées et autres, sur les nouvelles applications des techniques existantes, sur les aspects nouveaux de la technique et sur la possibilité de les adapter aux besoins locaux.

LISTE DES PARTICIPANTS *

I. Etats africains

Cameroun: A. Bouba; R. J. P. Osono; A. Ottou-Abanda. **Congo:** J. F. Poaty. **Sénégal:** P. Ndong. **Zambie:** A. R. Zikonda.

II. Experts invités

D. J. Coward (Kenya); G. E. Harre (Zambie); E. L. Kamuzora (Tanzanie); N. M. Mibulumukini (Zaïre); E. Ncabugufi (Burundi); B. Olaye (Bénin); R. Raparson (Madagascar); C. S. Sakho (Sénégal); P. A. Thiam (Sénégal).

III. Organisations intergouvernementales

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI): P. N'Goma; P. Kibongui-Saminou; I. Salia; C. Johnson; O. Seydi; M. Zossou. **Organisation des Nations Unies (ONU):** W.-S. Wali (PNUD); J. B. Etongo (UNIC).

IV. Autres organisations

Association africaine pour l'avancement des sciences et des techniques (AAASI): H. Hogbe Nlend. **Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI):** R. Cazeneuve.

V. Bureau

Président: A. R. Zikonda (Zambie). **Secrétaire:** I. Thiam (OMPI).

VI. Organisations hôtes

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI): P. Claus (*Directeur, Division de l'information en matière de brevets*); I. Thiam (*Chef de la Section de la coopération pour le développement, Division de la coopération pour le développement et des relations extérieures*).

Conférence des Nations Unies sur la science et la technologie au service du développement (CNUSTD): O. Aslaoui (*Chef du Bureau du Secrétaire général de la Conférence, New York*).

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA): E. Lartey (*Chief, Science and Technology Unit, ECA, Addis Abéba*).

* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international de l'OMPI.

Activités d'autres organisations

Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone

Conseil

Première session
(Nairobi, 2 au 5 mai 1978)

NOTE *

L'Accord sur la création d'une Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ci-après « Accord de Lusaka »), qui avait été adopté à Lusaka (Zambie) le 9 décembre 1976¹, est entré en vigueur le 15 février 1978 à la suite de sa ratification par le Ghana, le Kenya, le Malawi et la Zambie et de son adhésion par la Gambie. L'une des conséquences de l'entrée en vigueur de l'Accord de Lusaka est la naissance de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ci-après « Organisation »).

Le Conseil de l'Organisation a tenu sa première session à Nairobi (Kenya) du 2 au 5 mai 1978. Le Ghana, le Kenya et la Zambie, Etats membres de l'Organisation, ont été représentés. Le Soudan a adhéré à l'Accord au cours de la session et a donc été représenté au Conseil en tant que membre. L'Ethiopie et les Seychelles ont été représentées par des observateurs. L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique ont exercé les fonctions de secrétariat intérimaire. La liste des participants suit la présente note.

La session a été ouverte par M. C. Njonjo, *Attorney General* du Kenya, qui a souligné l'importance de la coopération entre les pays de l'Afrique anglophone dans le domaine de la propriété industrielle; cette coopération devrait favoriser le transfert des techniques à ces pays et créer le climat nécessaire à un rapide développement de techniques indigènes.

Le Conseil a élu à l'unanimité M. B. W. Prah, *Registrar General* du Ghana, en qualité de Président. En son absence, M. P. K. Abbam, *Acting High Commissioner* du Ghana au Kenya, a exercé les fonctions de Président.

Le Conseil a adopté son Règlement. Il a décidé que le Secrétariat mentionné à l'article II de l'Accord

porterait le nom de « Bureau » (*Office*) et que le titre complet de ce dernier serait « Bureau de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone » (*Industrial Property Office for English-Speaking Africa*) et son sigle « ESARIPO ».

Le Conseil a décidé qu'un centre de documentation et d'information de brevets, appelé « Centre de documentation et d'information de brevets de l'Afrique anglophone » (*Patent Documentation and Information Centre for English-Speaking Africa*) ou, en bref, « ESAPADIC », devrait être établi dans le cadre du Bureau.

A la suite d'une offre du Gouvernement du Kenya, le Conseil a décidé de fixer à Nairobi le siège de l'Organisation.

Le Conseil a décidé que le premier budget de l'Organisation serait celui de 1980 et que les contributions des Etats membres de l'Organisation seraient proportionnelles à leurs contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, le Conseil a accepté une offre du Gouvernement du Kenya, mettant à la disposition de l'ESARIPO des facilités intérimaires, en attendant que son personnel soit nommé.

LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Etats membres de l'Organisation

Ghana: P. K. Abbam. **Kenya:** D. J. Coward; J. King'Arui; J. Miguda-Alila; L. H. Randall. **Soudan:** Z. Sir El Khatim. **Zambie:** G. E. Harre; A. R. Zikonda.

II. Etats observateurs

Ethiopie: M. Desta. **Seychelles:** W. S. A. Warren; F. Chang-Sam.

III. Bureau

Président : P. K. Abbam (Ghana) (*suppléant*). **Vice-présidents :** D. J. Coward (Kenya); G. E. Harre (Zambie).

IV. Secrétariat intérimaire

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) L. Baeumer (*Directeur, Division de la propriété industrielle*); I. Thiam (*Chef de la Section de la coopération pour le développement, Division de la coopération pour le développement et des relations extérieures*); J. Quashie-Idun (*Consultant*).

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) A. M. Akiwumi (*Regional Legal Adviser*).

* La présente note a été établie par le Bureau international de l'OMPI.

¹ Voir *La Propriété industrielle*, 1977, p. 48.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international de l'OMPI.

Etudes générales

L'enregistrement d'une marque aux Etats-Unis d'Amérique sans usage de cette marque

W. E. SCHUYLER, Jr. *

* M. Schuyler fait partie du cabinet de juristes Schuyler, Birch, Swindler, McKie & Beckett installé à Washington; il a été *Commissioner of Patents* des Etats-Unis d'Amérique et membre de la délégation de ce pays à la Conférence diplomatique de Vienne sur le Traité concernant l'enregistrement des marques.

Expositions

ITALIE

Décrets concernant la protection temporaire des droits de propriété industrielle à des expositions

Article unique

Les inventions industrielles, les modèles d'utilité, les dessins ou modèles et les marques concernant les objets qui figurent aux expositions suivantes:

XXXII^e Mercato internazionale della pelletteria MIPEL (Milan, 13 au 17 janvier 1978);

Mostra internazionale dell'oreficeria, gioielleria ed argenteria (Vicence, 15 au 22 janvier 1978);

CART '78 — Salone internazionale della cartoleria, carta, prodotti cartotecnici, articoli per la scuola e belle arti (Milan, 26 au 30 janvier 1978);

CHIBICAR '78 — Salone internazionale degli articoli da regalo, della chincaglieria, degli articoli per profumeria, della bigiotteria e degli articoli per fumatori (Milan, 26 au 30 janvier 1978);

XVI^e Salone internazionale del giocattolo (Milan, 27 janvier au 2 février 1978);

Salone internazionale della ceramica, della porcellana e del vetro (Vicence, 3 au 6 février 1978);

XV^a Mostra internazionale de caravanning — ITAL-CARAVAN (Florence, 4 au 12 février 1978);

XV^e Salone internazionale macchine per movimenti di terra, da cantiere e per l'edilizia SA.MO.TER (Vérone, 5 au 12 février 1978);

Esposizione internazionale elettrotecnica INTEL '78 (Milan, 9 au 13 février 1978);

MACEF — PRIMAVERA 1978 — Mostra mercato internazionale degli articoli casalinghi, cristallerie, ceramiche, argenteria, articoli da regalo (Milan, 10 au 14 février 1978);

MODAMAGLIA MODAINTIMA — Salone della maglieria italiana, Salone dell'abbigliamento intimo (Bologne, 11 au 14 février 1978);

VII^e Mercato professionale nazionale del florovivaismo da reddito FLORMART — FLORTECNICA — HOBBYFLORA (Padoue, 17 au 19 février 1978);

XII^e Salone internazionale delle vacanze e del turismo VACANZE '78 (Turin, 23 février au 6 mars 1978);

FLUID COMPOMAC — VI^a Mostra internazionale delle apparecchiature oleodrauliche e pneumatiche della lubrificazione e dei componenti di macchine, meccanici, elettrici ed elettronici (Milan, 27 février au 4 mars 1978);

XIX^a Mostra-convegno riscaldamento, condizionamento, refrigerazione idrosanitaria (Milan, 1^{er} au 7 mars 1978);

EUROCUCINA — III^o Salone internazionale biennale dei mobili per cucina (Milan, 3 au 6 mars 1978);

Mostra nazionale dei vini a denominazione di origine controllata (Vicence, 3 au 6 mars 1978);

MODACALZATURA — XXXII^a Presentazione internazionale moda della calzatura — Salone del cuoio, accessori, pelletteria, modellisti (Bologne, 4 au 8 mars 1978);

IX^a Esposizione internazionale del regalo novità, IX^a Rassegna mondiale dei viaggi e delle vacanze, et XVII^a Esposizione internazionale del caravan camping (Gênes, 10 au 19 mars 1978);

XXV^a Rassegna internazionale elettronica, nucleare ed aerospaziale (Rome, 10 au 19 mars 1978);

LXXX^a Fiera internazionale dell'agricoltura e della zootechnica — Fiera agricola et XXXI^o Salone della macchina agricola (Vérone, 12 au 19 mars 1978);

IV^o Salone del mobile triveneto (Padoue, 16 au 21 mars 1978);

CASA '78 — XV^o Salone internazionale delle arti domestiche (Turin, 23 mars au 2 avril 1978);

XV^a Fiera internazionale del libro per ragazzi et XII^a Mostra internazionale degli illustratori (Bologne, 1^{er} au 4 avril 1978);

XVI^o SUDPEL — Salone nazionale della pelletteria del Mezzogiorno d'Italia (Naples, 1^{er} au 4 avril, 1978);

VIII^o EXPOSPORT LEVANTE — Fiera internazionale dello sport e del tempo libero (Bari, 1^{er} au 9 avril 1978);

X^a Mostra mercato nazionale delle vacanze e tempo libero, del turismo e degli sports, arredamento seconda casa, abbigliamento, attività affini (Plaisance, 1^{er} au 9 avril 1978);

III^o SIC — Salone nazionale del caffè — macchinari per la lavorazione, trasformazione e conservazione del prodotto (Bologne, 6 au 9 avril 1978);

LVI^a Fiera di Milano — Campionaria internazionale (Milan, 4 au 23 avril 1978);

SEP POLLUTION '78 — VII^a Mostra internazionale dei servizi pubblici, tecnologie per i servizi urbani e per la lotta contro gli inquinamenti (Padoue, 16 au 20 avril 1978);

LVII^o Salone internazionale dell'automobile (Turin, 20 avril au 1^{er} mai 1978);

XI^o COSMOPROF — Salone internazionale della profumeria e della cosmesi (Bologne, 21 au 25 avril 1978);

VII^o Salone internazionale bottoni, materie prime, macchine ed affini — SIBA (Plaisance, 22 au 25 avril 1978);

I^o CEVAS — Salone italiano del rimorchio, campeggio e degli equipaggiamenti per la vita all'aperto e lo sport (Naples, 22 avril au 1^{er} mai 1978);

IX^o NAUTICSUD — Salone internazionale della nautica italiana (Naples, 22 avril au 1^{er} mai 1978);

XLII^a Mostra-mercato internazionale dell'artigianato (Florence, 22 avril au 4 mai 1978);

Rassegna suinicola internazionale (Reggio Emilia, 28 avril au 1^{er} mai 1978);

XIII^a Fiera nazionale del radioamatore (Pordenone, 29 avril au 1^{er} mai 1978);

IV^o ENOLSUD — Salone nazionale della vite e del vino (Foggia, 29 avril au 7 mai 1978);

XXIX^a Fiera internazionale dell'agricoltura e della zootecnia (Foggia, 29 avril au 7 mai 1978);

VIII^a Mostra internazionale di ottica, optometria e oftalmologia — MIDO '78 (Milan, 6 au 9 mai 1978);

II^o EDILMAT LEVANTE — Mostra internazionale dei materiali edili pavimenti, rivestimenti, infissi, coperture e forniture, materiali da costruzione, idro-sanitaria, arredamenti da bagno, prefabbricazione interna (Bari, 6 au 14 mai 1978);

VI^o MARMOLEVANTE — Salone internazionale dei marmi, macchine, attrezzature ed accessori (Bari, 6 au 14 mai 1978);

II^a Mostra navale italiana (Gênes, 8 au 14 mai 1978);

3^a Mostra dell'alimentazione dolciaria — MIAD (Turin, 13 au 17 mai 1978);

VI^o INTERBIMALL — Biennale internazionale delle macchine ed accessori per la lavorazione del legno (Milan, 13 au 20 mai 1978);

VI^o SASMIL — Salone internazionale dei semilavorati e degli accessori per la fabbricazione e finitura dei mobili, degli imbottiti e dei manufatti di legno in genere (Milan, 13 au 20 mai 1978);

XXXVIII^a Fiera internazionale di pesca professionale e degli sports nautici (Ancône, 13 au 21 mai 1978);

HERBORA — III^o Salone dell'erboristeria delle piante officinali e delle attività connesse (Vérone, 17 au 21 mai 1978);

PROTAGRI — Salone biennale dell'agricoltura protetta (Vérone, 17 au 21 mai 1978);

Salone delle attività forestali — EUROFORESTA (Vérone, 17 au 21 mai 1978);

II^o Salone della subfornitura (Parme, 17 au 21 mai 1978);

V^o SIOGO — Salone italiano dell'orologeria, gioielleria ed oreficeria (Naples, 26 au 30 mai 1978);

XI^o SIR — Salone internazionale del regalo, argenteria, ceramiche, cristallerie, porcellane (Naples, 26 au 30 mai 1978);

LVI^a Fiera di Padua — Campionaria internazionale (Padoue, 26 mai au 4 juin 1978);

XXVI^a Fiera campionaria generale di Roma (Rome, 27 mai au 11 juin 1978);

XXXIII^a Fiera del Mediterraneo — Campionaria internazionale (Paleirme, 27 mai au 11 juin 1978);

DISCOEXPO — Mostra mercato nazionale del disco, del nastro e della musica (Gênes, 31 mai au 5 juin 1978);

X^a MOBILEVANTE — Fiera internazionale del mobile e dell'arredamento (Bari, 31 mai au 5 juin 1978);

XLII^a Fiera di Bologna — Campionaria internazionale (Bologne, 1^{er} au 11 juin 1978);

Salone del far da sé (Bologne, 1^{er} au 11 juin 1978);

XXI^o SIA — Salone internazionale dell'alimentazione (Bologne, 1^{er} au 11 juin 1978);

Mostra internazionale dell'oreficeria, gioielleria ed argenteria (Vicence, 4 au 11 juin 1978);

XXXIII^o Mercato internazionale della pelletteria — MIPEL (Milan, 9 au 13 juin 1978);

I^a Mostra convegno sull'energia solare (Gênes, 15 au 18 juin 1978);

XXI^a Fiera internazionale della casa (Naples, 21 juin au 2 juillet 1978);

X^o SIRTE — Salone italiano della radio, TV ed elettrodomestici (Naples, 21 juin au 2 juillet 1978);

IX^o TECHNEDIL — Salone nazionale attrezzi e materiali, l'edilizia sociale e opere pubbliche (Naples, 21 juin au 2 juillet 1978);

III^a Fiera nazionale campionaria di Ancona (Ancône, 24 juin au 2 juillet 1978);

XVII^o SUDPEL — Salone nazionale della pelletteria del Mezzogiorno d'Italia (Naples, 16 au 19 septembre 1978)

jouiront de la protection temporaire établie par les décrets mentionnés en préambule¹.

¹ Décrets royaux n° 1127, du 29 juin 1939, n° 1411, du 25 août 1940, n° 929, du 21 juin 1942 et Loi n° 514, du 1^{er} juillet 1959 (voir *La Propriété industrielle*, 1939, p. 124; 1940, pp. 84 et 196; 1942, p. 168; 1960, p. 23).

ROUMANIE

I

**Communication
concernant la protection temporaire
des inventions et des marques de fabrique,
de commerce et de services,
exposées à l'Exposition internationale
TIBCO'78 et au Salon international
de la Chimie — Bucarest 1978**

L'Exposition internationale TIBCO'78 et le Salon international de la Chimie seront organisés à Bucarest du 4 au 12 mai 1978.

Les inventions et les marques de fabrique, de commerce et de services exposées à l'Exposition internationale TIBCO'78 et au Salon international de la Chimie bénéficieront de la protection temporaire prévue par la Loi N° 62/1974 concernant les inventions et la Loi N° 28/1967 concernant les marques de fabrique, de commerce et de services.

La Direction de l'Exposition internationale TIBCO'78 et du Salon international de la Chimie délivrera des certificats de garantie, sur demande, jusqu'à la date de clôture de l'exposition.

II

**Communication
concernant la protection temporaire
des inventions et des marques de fabrique,
de commerce et de services, exposées
à la Foire internationale — Bucarest 1978**

La cinquième Foire internationale — Bucarest 1978 sera organisée à Bucarest du 5 au 14 octobre 1978.

Les inventions et les marques de fabrique, de commerce et de services exposées à la Foire internationale — Bucarest 1978 bénéficieront de la protection temporaire prévue par la Loi N° 62/1974 concernant les inventions et la Loi N° 28/1967 concernant les marques de fabrique, de commerce et de services.

La Direction de la Foire internationale — Bucarest 1978 délivrera des certificats de garantie, sur demande, jusqu'à la date de clôture de la foire.

Nouvelles diverses

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Commissioner of Patents and Trademarks

Nous apprenons que M. Donald W. Banner a été nommé *Commissioner of Patents and Trademarks*.

MALTE

Comptroller of Industrial Property

Nous apprenons que M. Robert Stivala a été nommé *Comptroller of Industrial Property*.

ROUMANIE

*Directeur de l'Office d'Etat
pour les inventions et les marques*

Nous apprenons que M. George Filipaş a été nommé Directeur de l'Office d'Etat pour les inventions et les marques.

SAMOA

*Registrar of Patents, Trade Marks and
Industrial Designs*

Nous apprenons que M. David Fong a été nommé *Registrar of Patents, Trade Marks and Industrial Designs*.

Bibliographie

Die Immaterialgüterrechte im internationalen Privatrecht, par Eugen Ulmer. Carl Heymanns Verlag KG, Köln (etc.), 1975. — 124 pages.

Cette monographie traite un problème complexe: l'impact du droit international privé sur la protection de la propriété intellectuelle. L'importance pratique de ce problème est démontrée par le fait — caractéristique de la propriété intellectuelle — qu'une même création, invention ou marque bénéficie normalement de droits dans plusieurs pays. En principe, on reconnaît (même si cela n'a pas toujours été généralement admis) que chacun de ces droits est réglementé par la législation du pays où il existe. L'on s'est toutefois demandé si, dans certains cas, le droit d'un autre pays ne devrait pas être appliqué, par exemple pour ce qui concerne la propriété d'une création ou d'une invention réalisée par un employé dans un pays autre que celui où le droit existe, ou encore lorsqu'il y a cession d'un droit de propriété intellectuelle ou conclusion d'un contrat de licence dans un pays autre que celui du droit. Dans ces cas, notamment, se posent des questions de droit international privé.

Grâce au Professeur Ulmer, nous disposons maintenant d'une présentation systématique de ces questions; bien que cette monographie ait été rédigée à la demande du Ministère de la justice de la République fédérale d'Allemagne, en vue de l'unification possible du droit international privé au sein de la Communauté économique européenne, son importance dépasse largement ce cadre.

L'auteur définit tout d'abord des notions de base telles que la législation applicable aux étrangers (qui détermine dans quelle mesure les nationaux d'autres pays peuvent acquérir et détenir des droits de propriété intellectuelle dans un pays donné), le droit international privé (qui détermine quelle législation de quel pays est applicable) et la législation du pays qui protège le droit (par opposition à celle du pays où la réparation est demandée). Au sujet du droit international privé, plusieurs théories sont examinées: application de la législation du pays de l'auteur, inventeur ou titulaire; application de la législation du pays qui protège le droit; la dernière solution — qui l'a finalement emporté — se fonde sur le fait que l'atteinte à un droit de propriété intellectuelle constitue un délit, qu'il faut juger selon la législation du pays de commission du délit.

La principale partie de cette monographie analyse en profondeur les solutions élaborées dans le cadre des conventions internationales existantes, en particulier de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, et dans celui des législations nationales. L'attention est tout particulièrement appelée sur les problèmes des cessions et des licences de droits de propriété intellectuelle. Finalement, l'auteur soumet des projets de textes législatifs, concis mais exhaustifs, de droit international privé, en matière de propriété intellectuelle.

Cette monographie reflète l'expérience unique du Professeur Ulmer dans le domaine de la propriété intellectuelle (l'auteur, qui a commémoré son 75^e anniversaire en juin 1978, a commencé à s'occuper de propriété intellectuelle il y a plus de 50 ans). Les solutions aux problèmes posés sont bien équilibrées et brillamment présentées. Il serait souhaitable que cette monographie soit disponible en d'autres langues que l'allemand.

LB

Europäisches Patentrecht (EPÜ) — Praxis des Europäischen Übereinkommens, par R. Beetz, D. Behrens, W. Dost, U. Dreiss, R. Goetz, R. A. Keil, D. K. Speiser et L. Thul. Carl Heymanns Verlag KG, Köln (etc.), 1978. — 252 pages.

Comme on le sait, la Convention sur le brevet européen est entrée en vigueur en octobre 1977 entre sept Etats européens, et l'Office européen des brevets est ouvert au dépôt de demandes de brevets européens depuis le 1^{er} juin 1978. Le but du présent ouvrage est de faciliter le recours par les praticiens à ce système nouveau de protection des inventions.

A cet effet, les principes de ce système sont exposés et commentés dans une optique pratique (à titre d'exemple: rédaction de la demande, conditions de forme, procédure d'examen, procédure d'opposition, procédure de nullité, etc.).

GRW

La protection de la propriété industrielle en République populaire de Bulgarie, par G. Dobrev, Bureau de brevets et de marques de commerce, Sofia, 1974. — 59 pages.

Cet ouvrage se divise en deux grandes parties, la première consacrée à la protection des inventions en Bulgarie (qui a lieu tant par le moyen du certificat d'auteur d'invention que par celui du brevet) et la seconde à celle des marques (de produits et de services), des dessins et modèles industriels et des appellations d'origine. Ces deux parties sont suivies des Instructions du Comité de la science, du progrès technique et de l'enseignement supérieur sur les formalités et l'examen des demandes de brevet.

Rédigé dans une langue de grande diffusion internationale, cet ouvrage permettra de mieux comprendre le système de protection des droits industriels en République populaire de Bulgarie.

GRW

L'acte de contrefaçon de brevet d'invention, par C. Le Stanc. Collection du CEIPI, Strasbourg, 1977. — 345 pages.

Comme on le sait, la Loi française du 2 janvier 1968 tendant à valoriser l'activité inventive et à modifier le régime des brevets d'invention a réalisé de nombreuses réformes en matière de contrefaçon des brevets; les tribunaux ayant eu, depuis lors, l'occasion d'uniformiser l'interprétation de cette loi, l'ouvrage en question nous présente l'état du droit positif, compte tenu de la plus récente jurisprudence, jusqu'au 31 décembre 1976.

Mais, comme le souligne le Professeur Mousseron dans sa préface, l'utilité de cet ouvrage dépasse cette date puisque l'auteur esquisse l'évolution prochaine de la matière, telle qu'elle ressort des textes législatifs qui entreront incessamment en vigueur en France ainsi que des divers travaux relatifs à la Convention sur le brevet communautaire.

GRW

Der Internationale Lizenzverkehr (Genehmigungsvorschriften, Steuern, Devisenbestimmungen und Hinweise zur internationalen Lizenzpraxis), par W. Martin, R. Grützmacher et P. Lemke. Verlagsgesellschaft Recht und Wirtschaft mbH, Heidelberg, 1977. — 6^e édition, 232 pages.

Il s'agit ici de la sixième édition, entièrement remise à jour, d'un ouvrage consacré aux transactions en matière de licences

et plus particulièrement, comme le sous-titre l'indique, aux problèmes pratiques que posent les réglementations autorisant les contrats de licence, les questions de transfert des devises, les systèmes fiscaux, etc.

Après un exposé d'ensemble de la question et une analyse plus poussée des problèmes fiscaux, les auteurs analysent de façon claire et concise la réglementation de la matière dans la Communauté économique européenne, selon le Pacte andin et, enfin, dans plus de 80 Etats. C'est dire l'intérêt pratique de cet ouvrage (démontré par le fait qu'il s'agit déjà de sa sixième édition) pour tous ceux qui ont à s'occuper de transfert de techniques.

GRW

Inventor's Certificate as a Form of Legal Protection of Inventions.
State Committee for Inventions and Discoveries of the USSR Council of Ministers, Moscow, 1977. — 78 pages.

Cette brochure, précédée d'une introduction du Président du Comité d'Etat du Conseil des Ministres de l'URSS pour les inventions et les découvertes, M. Y. E. Maksarev, présente en langue anglaise et sous une forme succincte le système des certificats d'inventeurs en Union soviétique et dans d'autres pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM).

Ce système étant encore peu connu en dehors des pays du CAEM, cette brochure devrait intéresser tant les théoriciens que les praticiens du droit de la propriété industrielle.

GRW

Régimen de las inversiones extrangeras en los países de la ALALC

— Textos legales y procedimientos administrativos. INTAL, Buenos Aires, 1976; Régimen de la transferencia de tecnología en los países de América latina — Textos legales y procedimientos administrativos. INTAL, Buenos Aires, 1977.
— Classeurs et feuilles mobiles.

Ces deux recueils sont les premiers de la collection de textes légaux que l'Institut pour l'intégration de l'Amérique latine a commencé à publier, dans le cadre du Programme juridique économique sur les investissements internationaux en Amérique latine, avec le concours de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque centrale de la République Argentine.

Ces deux volumes contiennent les textes des lois, règlements, arrêtés, etc., des pays de l'Amérique latine concernant le vaste domaine des investissements et du transfert des techniques; ils seront constamment mis à jour et complétés afin de mettre à la disposition de chacun la totalité des textes en vigueur qui régissent ces domaines dans chacun des pays de l'Amérique latine.

GRW

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1978

- 4 au 8 septembre (Genève) — Classification internationale des brevets — Comité d'experts
- 13 au 15 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur la planification
- 13 au 22 septembre (Paris) — Union de Berne, Convention universelle et Convention de Rome — Sous-comités des Comités intergouvernementaux sur les vidéocassettes (convoqués conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 18 et 19 septembre (Genève) — ICIREPAT — Comité plénier
- 19 au 22 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)
- 25 septembre au 3 octobre (Genève) — Organes directeurs (Comité de coordination de l'OMPI, Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne, Assemblée et Conférence de représentants de l'Union de La Haye, et Assemblée de l'Union internationale de coopération en matière de brevets (PCT))
- 27 au 29 septembre (Genève) — Classification internationale des brevets — Groupe de travail spécial sur la révision du Guide
- 2 au 6 octobre (Genève) — Classification internationale des brevets — Groupe de travail I
- 23 au 27 octobre (Hull, Canada) — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)
- 23 au 27 octobre (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail préparatoire sur la classification internationale
- 23 au 27 octobre (Genève) — Classification internationale des brevets — Groupe de travail IV
- 13 au 17 novembre (Genève) — Classification internationale des brevets — Groupe de travail II
- 20 au 24 novembre (Genève) — Révision de la Convention de Paris — Groupe de travail sur le conflit entre une appellation d'origine et une marque
- 27 novembre au 1^{er} décembre (Genève) — Révision de la Convention de Paris — Groupe de travail sur les certificats d'inventeurs
- 28 novembre au 6 décembre (Genève) — Révision de la Convention de Paris — Comité préparatoire intergouvernemental

4 au 8 décembre (Genève) — Classification internationale des brevets — Groupe de travail III

4 au 8 décembre (Paris) — Union de Berne et Convention universelle — Groupe de travail sur les questions relatives à l'accès, pour les pays en développement, aux œuvres protégées, y compris la mise en application des textes revisés de 1971 de la Convention de Berne et de la Convention universelle (titre provisoire) (convoqué conjointement avec l'Unesco)

17 au 22 décembre (New Delhi) — Coopération pour le développement (droit d'auteur) — Séminaire sur le droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)

1979

8 au 12 janvier (Genève) — Classification internationale des brevets — Comité d'experts

29 janvier au 2 février (Genève) — Convention de Rome — Sous-comité du Comité intergouvernemental sur la gestion des droits découlant de la Convention de Rome (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)

24 septembre au 2 octobre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)

Réunions de l'UPOV

1978

5 au 7 septembre (Florence) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

11 au 15 septembre (Genève) — Comité ad hoc sur la révision de la Convention UPOV

19 au 21 septembre (Melle, Belgique) — Groupe de travail technique sur les arbres forestiers

9 au 23 octobre (Genève) — Conférence diplomatique sur la révision de la Convention UPOV

13 au 15 novembre (Genève) — Comité technique

16 et 17 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

5 et 8 décembre (Genève) — Comité consultatif

6 au 8 décembre (Genève) — Conseil

Réunions d'autres organisations internationales s'occupant de propriété industrielle

1978

Organisation européenne des brevets — 19 au 21 décembre (Munich) — Conseil d'administration

Communautés européennes

Groupe d'experts de la Commission des Communautés européennes pour la marque communautaire

18 au 22 septembre, 11 au 15 décembre (Bruxelles) — Examen d'un projet de dispositions sur la création d'une marque communautaire — réunions restreintes

Comité intérimaire pour le brevet communautaire

12 septembre (Bruxelles) — Groupe de travail I

13 au 15 novembre (Bruxelles) — Groupe de travail III

2 au 4 octobre (Bruxelles) — Comité intérimaire

4 décembre (Bruxelles) — Groupe de travail I

23 et 24 octobre (Bruxelles) — Groupe de travail II

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle — 1^{er} au 7 octobre (Santiago de Compostela) — Congrès

Ligue internationale contre la concurrence déloyale — 6 au 10 septembre (Strasbourg) — Congrès

Pacific Industrial Property Association — 4 au 6 octobre (Nagoya City) — Congrès international

1979

Association interaméricaine de la propriété industrielle — 25 au 29 septembre (Bogota) — 6^e Congrès

